

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 6 décembre 2017 à 19h30 à l'hôtel de ville de Cloridorme

Sont présents : MM : Marcel Mainville  
MMES Nathalie Francoeur  
Michèle Fournier  
Nancy Cloutier  
Sophie Côté  
Josée Boulay

Était également présente Madame Marie Dufresne directrice générale.

**Ouverture de la séance**

Son honneur le maire monsieur Denis Fortin constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

1- Résolution # 299-12-17

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 325 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil de la municipalité de Cloridorme, étant tous présents à la salle des délibérations le 6 décembre 2017 à 19h30, renoncent à l'avis de convocation pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes : chalet des sports/motoneige, prix pour camion et réno-région.

Sur la proposition des membres du conseil, qui sont tous présents, il est résolu à l'unanimité :

QUE chacun des élus renonce à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire en apposant leur signature.

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2- Adoption de l'ordre du jour**

Résolution # 300-12-17

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adopté.

- 1- Renonciation à l'ordre du jour
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Chalet des sports/motoneiges
- 4- vérifier pour changer le Ford 5500
- 5- Réno-région/surplus
- 6- Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Résolution # 301-12-17

Chalet des sports/motoneige

CONSIDÉRANT QUE le club Les As de la motoneige connaît depuis plusieurs années des problèmes financiers et d'entretien du sentier fédéré;

CONSIDÉRANT QUE les trois municipalités de l'Estran ont à cœur le développement économique de notre région et que le sentier fédéré est un vecteur important de notre économie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme possède un nouveau bâtiment, soit le chalet des sports, que la municipalité désire offrir ce chalet comme relais aux motoneigistes, que des retombées économiques seront reliés à ce touriste hivernal qui est important en Gaspésie,

CONSIDÉRANT QUE nous sommes disposés à prendre contact avec les propriétaires afin d'obtenir un droit de passage pour une période de 10 ans afin de refaire un nouveau tronçon de sentier qui passera par le chalet des sports;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MINVILLE CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme appuie le nouveau CA du Club, qu'elle entend tout mettre en œuvre afin que ce soit une réussite pour notre secteur.

QUE Soudure MF est autorisé à effectuer les réparations demandées et nécessaires par monsieur Francoeur et que les honoraires de Soudure MF soient remboursés par les trois municipalités (Grande-Vallée, Petite Vallée et Cloridorme) tel qu'entendu préalablement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Résolution # 302-12-17

Demande de soumission pour changer le Ford 550

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal et son conseiller responsable de la machinerie monsieur Marcel Minville à faire des demandes de soumissions auprès d'au moins deux concessionnaires afin d'obtenir la meilleure voiture au meilleur prix.

QUE cet achat sera effectué par crédit-bail ou par location (selon la formule la plus avantageuse).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière

5- Résolution # 303-12-17

Réno-Région

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal fasse parvenir l'ajout de trois  
autres noms, restant des sommes non utilisées à la MRC,  
dans le dossier de Réno-Région : 7949-17-0532, 8247-44-  
4599 & 7949-42-4749

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6-Résolution 304-12-17

Levée de La réunion

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER, CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU la clôture de la séance à 19h50.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

« Je, Denis Fortin maire, atteste que la signature du  
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de  
toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article  
142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière